

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 565

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 75 de Mme Louwagie

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« un ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le délai de deux mois est trop long pour les commerces de proximité comme pour les bailleurs de locaux professionnels qui attendent une réponse rapide du Gouvernement.